

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 mars 2021

**L'an deux mille vingt, le mardi trente mars à partir de vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, VAUTRIN Frédéric.

### **Avaient donné procuration :**

Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER, Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Michaël LEMOINE, Madame Laëtitia SCHLEGEL avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT, Monsieur Marc MEYER avait donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT.

### **Etaient excusés :**

Madame Jacqueline GENAY, Monsieur Francis LARDIN.

**Secrétaire :** Monsieur MARTET désigne Madame GALLOIS comme secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire explique que les installations réalisées pour le vaccinodrome à la MFC ont été laissées dans la grande salle, en effet la campagne de vaccination – COVID 19 doit reprendre dès le 16 avril avec la deuxième dose pour les primo-vaccinés. Il indique également que la vaccination pourrait s'intensifier par la suite sur le site de la MFC, c'est du moins l'objectif fixé.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 2 mars 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants (4 abstentions).

### **01. Finances – Décision n°2021\_20**

Avant de présenter la décision n°2021\_20, Monsieur Hervé LAHEURTE indique que plusieurs points à l'ordre du jour du Conseil Municipal sont en lien avec la négociation actuellement en cours avec le Crédit Mutuel.

Il fait un rappel historique des différentes décisions prises dans le cadre du dossier d'optimisation des emprunts depuis 2017 et plus précisément la consignation de 954 365.86 € réalisée auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations en 2018.

Monsieur Hervé LAHEURTE présente ensuite la décision administrative n°2021\_20 portant déconsignation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations en date du 19 mars 2021.

Monsieur le Maire précise que la décision a été prise suite à la dernière Commission Administration Générale et Finances du 17 mars 2021. Il indique que comme pour le dossier SFIL, il est prévu un réaménagement de la dette du Crédit Mutuel.

## **02. Finances – Tableau d'indemnités des élus 2020**

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur Hervé LAHEURTE renvoie au document joint en annexe et indique que cet état sera désormais communiqué chaque année lors du vote des budgets primitifs.

Monsieur le Maire rappelle que 2020 était une année de renouvellement des exécutifs locaux d'où la présence d'élus de l'ancienne et de la nouvelle équipe majoritaire.

## **03. Finances – Protocole d'accord CRÉDIT MUTUEL**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	25	21	0	4	0

Monsieur Hervé LAHEURTE indique que la négociation avec le Crédit Mutuel arrive à son terme. Si les échanges ont permis de se mettre d'accord sur les grandes lignes proposées ce soir au Conseil Municipal, les documents définitifs n'ont pas été finalisés et transmis à la Commune.

De fait, la date de démarrage du nouvel emprunt n'est pas fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021 comme indiqué dans la note de synthèse. La date est repoussée de quelques semaines, vraisemblablement aux alentours du 15 avril 2021.

Monsieur Hervé LAHEURTE fait lecture des engagements réciproques proposés dans le protocole d'accord.

### **Les concessions et engagements du CRÉDIT MUTUEL sont les suivants :**

1. CRÉDIT MUTUEL a accepté de prendre un nouveau risque de crédit et de proposer à la Commune de Blainville-sur-l'Eau un nouveau contrat de prêt à taux fixe destiné à refinancer le capital des prêts litigieux n°00060969302, n°00020090801-001 et n°00020090802-002.

Les caractéristiques essentielles du nouveau contrat de prêt devront répondre aux conditions suivantes :

- Montant du capital du nouveau contrat de prêt : 680 476.00 € seront réputés versés, sans mouvement de fonds, au titre du remboursement anticipé par la Commune de Blainville-sur-l'Eau du capital restant dû au titre des prêts n°00060969302, n°00020090801-001 et n°00020090802-002 à la date du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Durée : 12 années.
- Taux d'intérêt fixe : 0,70 % l'an.

2. CRÉDIT MUTUEL consent également à abandonner partiellement la créance qu'elle détient sur la Commune de Blainville-sur-l'Eau au titre des intérêts de retard afférents aux contrats de prêts susvisés ; celle-ci est fixée d'un commun accord à 20 000 € contre plus de 50 000 € prévus contractuellement.

3. CRÉDIT MUTUEL accepte le désistement d'instance et d'action de la Commune de Blainville-sur-l'Eau à son égard et renonce à leur tour à tous droits et actions au titre des contrats de prêts et de la procédure litigieuse.

**Les concessions et engagements de la Commune de Blainville-sur-l'Eau sont les suivants :**

1. La Commune de Blainville-sur-l'Eau régularise les échéances impayées depuis le 30 septembre 2017 des prêts n°00060969302, n°00020090801-001 et n°00020090802-002 avant la signature du nouvel emprunt.

2. Dans le cadre du refinancement des prêts n°00060969302, n°00020090801-001 et n°00020090802-002, la Commune de Blainville-sur-l'Eau refinance sur ses fonds propres l'indemnité de remboursement anticipé fixée à 127 588.02 €.

3. La Commune de Blainville-sur-l'Eau s'engage à renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives concernant les contrats de prêts litigieux et le contrat de refinancement.

4. La Commune de Blainville-sur-l'Eau s'engage à régulariser le désistement de la procédure litigieuse par conclusions de désistement d'instance et d'action, sans réserve et irrévocable, signifié dans les huit jours ouvrés suivant la signature du protocole.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif initial de la négociation qui était de dégager 50 000 € de marge budgétaire annuelle sur les prochains exercices du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** les concessions et engagements réciproques du protocole d'accord transactionnel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

**04. Finances – Refinancement emprunts CRÉDIT MUTUEL**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	21	0	4	0

Monsieur Hervé LAHEURTE précise les caractéristiques du contrat de prêt évoqué dans le point précédent :

Préteur : CREDIT MUTUEL

Emprunteur : COMMUNE DE BLAINVILLE SUR L'EAU

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 680 476.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : restructuration des encours de prêts souscrits au CREDIT MUTUEL selon le tableau ci-dessous :

<b>Numéro du contrat de prêt refinancé</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Score Gissler</b>	<b>Capital de départ (en EUR)</b>	<b>Capital refinancé (en EUR) au 01/04/2021</b>
00060969302	-	1A	600 000.00	379 209.66
00020090801	001	1A	500 000.00	153 066.98
00020090802	002	1A	400 000.00	148 198.93
<b>TOTAL DES SOMMES REFINANCEES</b>				<b>680 475.57</b>

Versement des fonds : 680 476.00 EUR réputés versés automatiquement le 01/04/2021

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.70 %

Base de calcul des intérêts : calculés sur la base de 365/365 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle

Mode d'amortissement : mensualités constantes en capital et intérêts

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêts refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

### **Sommes dues au titre des contrats de prêt refinancés**

L'emprunteur est redevable au titre des contrats de prêt refinancés des sommes ci-après exigibles :

<b>Numéro du contrat de prêt refinancé</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Montant de l'indemnité de remboursement anticipée autofinancée (en EUR)</b>
00060969302	-	95 002.68
00020090801	001	14 148.09

00020090802	002	18 437.25
<b>TOTAL DU A REGLER</b>		<b>127 588.02</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** l'opération de refinancement des emprunts Crédit Mutuel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt tel que défini ci-dessus.

#### **05. Finances – Reprise provision CRÉDIT MUTUEL**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	25	21	0	4	0

Monsieur Hervé LAHEURTE rappelle que par délibération n°2018-32 du 12 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision pour risques et charges conformément à l'acte d'assignation donné au Crédit Mutuel d'un montant de 8 600 €

La Commune de Blainville-sur-l'Eau et le Crédit Mutuel ayant trouvé un accord amiable, il y a lieu de récupérer la provision afin de prendre partiellement en charge les intérêts de retard négociés dans le cadre du protocole d'accord transactionnel vu précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** la reprise de la provision budgétaire d'un montant de 8 600 €.

#### **06. Finances – Budgets Primitifs 2021**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	25	21	0	4	0

Avant de présenter les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2021, Monsieur Hervé LAHEURTE indique que contrairement aux exercices antérieurs et considérant la particularité de l'année 2020, deux années d'historique ont été communiquées dans le cadre du vote des budgets.

Il fait ensuite lecture des vues d'ensemble de fonctionnement et d'investissement du budget principal et du budget annexe en fonctionnement et en investissement.

**Budget COMMUNE – Dépenses de fonctionnement**

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	1 019 200,25
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	407 000,25
61	SERVICES EXTERIEURS	478 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	108 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 800 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 500,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 200,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 768 300,00
014	Atténuations de produits	21 500,00
65	Autres charges de gestion courante	918 000,00
66	Charges financières	314 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	417 159,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 250,00
	<b>Total budget</b>	<b>4 621 109,25</b>

**Budget COMMUNE – Recettes de fonctionnement**

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	344 400,00
73	Impôts et taxes	1 888 486,00
74	Dotations, subventions et participations	1 480 076,00
75	Autres produits de gestion courante	271 500,00
76	Produits financiers	5 745,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	8 600,00
013	Atténuations de charges	40 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	559 602,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00
	<b>Total budget</b>	<b>4 621 109,25</b>

**Budget COMMUNE – Dépenses d'investissement**

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
001	Déficit d'investissement reporté	907 929,95
020	Dépenses imprévues	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 134 800,00
20	Immobilisations incorporelles	30 359,00
21	Immobilisations corporelles	419 800,00
23	Immobilisations en cours	578 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00
041	Opérations patrimoniales	1 369 200,00
	<b>Total budget</b>	<b>4 472 288,95</b>

## Budget COMMUNE – Recettes d'investissement

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	81 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 260 579,95
13	Subventions d'investissement reçues	201 900,00
16	Emprunts et dettes assimilés	38 500,00
27	Autres immobilisations financières	988 800,00
021	Virement de la section de fonctionnement	417 159,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 250,00
041	Opérations patrimoniales	1 369 200,00
	<b>Total budget</b>	<b>4 472 288,95</b>

## Budget POLE JEUNESSE – Dépenses de fonctionnement

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	147 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	114 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	10 500,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	562 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	554 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00
	<b>Total Budget</b>	<b>713 500,00</b>

## Budget POLE JEUNESSE – Recettes de fonctionnement

<b>Chap./Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	245 000,00
74	Dotations, subventions et participations	381 878,41
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
013	Atténuations de charges	56 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	30 621,59
	<b>Total Budget</b>	<b>713 500,00</b>

Les budgets primitifs 2021 sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** les budgets primitifs 2021 du budget principal et du budget annexe.

## 07. Fiscalité – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

<b>Conseillers présents</b>	<b>Suffrages exprimés avec pouvoir</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participant</b>
21	25	21	0	4	0



Monsieur Hervé LAHEURTE rappelle la réforme en cours avec la suppression de la taxe d'habitation.

Les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

La Commune de Blainville-sur-l'Eau est sous-compensée ; elle bénéficiera désormais d'un coefficient correcteur de 1.476462.

Après explication, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter de 0,5% (inflation 2020) les taux des taxes directes locales pour 2021.

Les taux des taxes locales sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** les taux des taxes directes locales 2021 comme suit :
  - Taxe foncière bâti : 35.27 %
  - Taxe foncière non bâti : 26.22 %
  - CFE : 22.52 %

## 08. Citoyenneté – Règlement budget participatif

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	25	25	0	0	0

La Commune de Blainville-sur-l'Eau a fait le choix de développer sa politique de démocratie participative en donnant l'opportunité aux Blainvillois de prendre une part active à l'élaboration d'une partie de ses projets.

Une part des dépenses d'investissement de la Commune sera consacré au dispositif « J'ai un projet pour Blainville-sur-l'Eau » qui financera un budget dit « participatif » dont l'objectif premier est de permettre l'émergence de projets d'initiative citoyenne.

Les projets respectant un certain nombre de critères et dont les faisabilités technique et financière sont validées seront chaque année soumis au vote d'un comité de sélection. Les premiers projets lauréats en 2021 seront ainsi concrétisés en 2022.

Monsieur Hervé LAHEURTE détaille le calendrier de mise en œuvre :

- Dépôt des dossiers d'avril à juin 2020 ;



- Analyse de recevabilité des dossiers de juillet à septembre 2020 ;
- Présélection des projets en octobre – novembre 2020 par un comité de présélection composé de trois élus de la majorité et d'un élu de chaque liste d'opposition ;
- Vote final courant décembre 2020 par un comité de sélection composé des élus municipaux et d'un représentant de chaque association du territoire.

Madame Véronique DEBESSAT demande la possibilité de candidater pour participer au dispositif.

Monsieur le Maire indique que le projet de règlement proposé a été réalisé par un groupe de travail dans un premier temps puis débattu en Commission administration générale et finances ensuite.

Il est précisé également qu'une fiche d'inscription sera diffusée largement par l'intermédiaire du Blainvillois et également sur internet pour le dépôt des projets.

Après explications, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de règlement du budget participatif joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** le règlement du budget participatif.

## **09. Informations et questions diverses**

### Informations COVID-19 :

Monsieur le Maire indique que des tests salivaires sont en cours de déploiement et seront prochainement mis en œuvre auprès de plus de 300 élèves de la Commune. A ce jour, la Commune ne dispose pas encore d'information précise.

Avec la vaccination mise en place à Bayon le mercredi 31/03, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la quasi-totalité des Blainvillois de 75 ans et plus désirant se faire vacciner ont pu l'être.

Il informe les membres du Conseil qu'il a été contraint de faire un rappel à la loi auprès d'une mère d'élève qui conteste systématiquement les gestes barrières, ne porte pas le masque, crache et agresse verbalement les personnes devant l'école. Monsieur le Maire regrette vivement ces comportements inadmissibles dans ce contexte déjà difficile pour tout le monde.

### CC3M :

Monsieur le Maire indique que le vote des budgets de la CC3M a été différé au regard de la mobilisation importante de l'administration pour assurer l'organisation de la campagne de vaccination COVID-19 sur l'ensemble du territoire.

### Projet environnemental :

Monsieur le Maire évoque succinctement un projet environnemental de nettoyage citoyen en lien avec les associations. Le projet n'est qu'en cours de réflexion à ce stade, le travail se fait en lien avec Monsieur Frédéric VAUTRIN qui suit de près l'intensification des dépôts sauvages d'ordures.

Animation :

Madame Nadine GALLOIS indique la tenue de la Chasse aux œufs ce dimanche. L'autorisation de maintenir la manifestation a été obtenue avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict. Elle remercie les nombreux élus qui seront présents pour assurer les fonctions de surveillance particulièrement importantes dans ce contexte.

Communication :

Madame Evelyne SASSETTI informe les membres du Conseil que le Blainvillois sera livré le lendemain matin et à distribuer dès que possible car il contient une communication relative à la Chasse aux œufs. Elle précise également que des documents supplémentaires devront être distribués : le dossier finances municipales et la fiche d'inscription à l'opération « J'ai un projet pour Blainville-sur-l'Eau ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures et 45 minutes.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire



Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 02/04/2021 à 14:54:51  
Référence : 04816413138f6c5bf899814e50952b0c88766636